



Rapports de présentation

Conseil municipal

- 26 mars 2010 -

11/10 Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Modification de l'article 41 relatif aux questions orales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le jugement en date du 28 janvier 2010 ordonne :

- La modification de l'article 41 du Règlement Intérieur portant sur le délai des questions orales, **délai qu'il convient de dissocier du délai légal de 5 jours francs prévu par l'article 2121-12 du CGCT pour la convocation des élus à une séance du Conseil.**

- La confirmation qu'il n'y a pas lieu de modifier l'article 38 relatif au droit de libre expression dans le magazine municipal et les pourcentages de répartition des espaces affectés aux membres du Conseil.

- La condamnation de la ville à verser à Monsieur PECOUT et autres la somme de 800 € en remboursement des frais de procès.



Proposition :

- Fixer à 3 jours francs avant la date de réunion du Conseil Municipal le délai préalable pour poser une question orale.
- Adopter la nouvelle rédaction de l'article 41.
- Verser à Monsieur PECOUT la somme de 800 € en application du jugement du Tribunal, sur le budget de l'exercice en cours.

TRIBUNE LIBRE

GRUPE D'EXPRESSION DE LA MAJORITÉ
"Continuons pour l'avenir du Haillan"

Malgré l'image régulièrement véhiculée sur le Haillan, d'une ville agréable où il fait bon vivre, de nombreux Haillanais souffrent au quotidien. Précarité, chômage, logement inadéquat, peur de « l'accident de vie », tels sont les problèmes que le CCAS s'emploie à surmonter. Ses moyens sont à la hauteur des défis qu'il relève avec une subvention municipale de 500 000 € pour un budget de plus de 113 000 €.

En 2009, 717 appels téléphoniques ont été reçus. Au-delà des dossiers d'aides facultatives, celles qui dépendent de la volonté politique municipale, que le volontarisme de notre ville ne laisse personne au bord de notre ville une ville solidaire et généreuse. Les factures de restauration scolaire, les sports, les impôts du logement, le soutien à l'accompagnement, la recherche de solutions pérennes et d'aides d'urgence représentent 52 979,74 € pour 2009.

Le mal logement, problème majeur pour de nombreuses familles, justifie la politique volontariste de la municipalité en faveur des logements sociaux. La population vieillit et si les personnes âgées sont au centre des actions pour l'accessibilité de la ville, le maintien à domicile, la lutte contre l'isolement, les jeunes ménages doivent trouver leur place au Haillan, faisant ainsi vivre les crèches, les écoles, les commerces en redynamisant notre population.

Les élus socialistes et apparentés

La couleur est tellement grosse que la droite Haillanaise ne fera pas avaler à celles et ceux qui ne veulent pas être étranglés, l'idée qu'elle puisse faire pour le bien être des citoyens, mieux que ce que la gauche leur a apporté. C'est vrai au Haillan avec l'équipe en place. Notre combat de communiste, c'est de proposer, c'est de consolider, de renforcer cette union pour impulser une politique de progrès social, économique, de justice partout, ce qui est le combat de nos concitoyens depuis des années en France et nous appelons les citoyens à s'y joindre.

Juez, Jean-Claude Conte, Elus PC

3450 caractères
Soit 60%

GRUPES D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION
"Le Haillan en mouvement"

La mauvaise foi de Mlle BERNEDE : Au conseil municipal du 5 février 2010, Mlle Bernède, élue du groupe de l'opposition, a présenté le Revenu de Solidarité Active comme suit : « Le RSA est une aide sociale qui vise à venir en aide à ceux qui ne peuvent pas travailler et qui ont des difficultés financières. Une telle présentation témoigne de la méconnaissance de la situation des bénéficiaires du RSA. Les socialistes n'étaient d'ailleurs pas votés contre, ils se sont abstenus. Le RSA qui remplace le RMI garantit à ceux qui ne peuvent pas travailler, un revenu mensuel décent. Le RSA se fonde sur une bonne volonté et encourage les gens à ne pas baisser les bras. Bien sûr les grincheux diront que l'on peut mieux faire, mais pitié : épargnez-nous ces pauvres arguments. »

Laurent Pécout, Martine Hervé, Pierre Chaigne, Jean Fourcaud, Evelyne Riban.

1150 caractères
Soit 20%

"Le Haillan pour tous"

IMPOTS LOCAUX 2010
 Les impôts locaux vont augmenter substantiellement alors que la commune a financé de nombreuses actions de solidarité sociale. Pour certaines résidences, les promoteurs ont prévu les dégrèvements de 10% à 20% sur les impôts locaux. C'est donc une injustice sociale qui sera mise en œuvre. Les habitants qui ne peuvent pas bénéficier de ces dégrèvements seront pénalisés. Il est donc nécessaire de demander aux élus de voter contre ces dégrèvements et de demander aux promoteurs de revoir leurs projets de dégrèvements.

Roger Dulout

575 caractères
Soit 10%

575 caractères
Soit 10%

18

12/10 Vente de livres sortis d'inventaire à la Bibliothèque Multimédia

Rapporteur : *Andréa KISS-MANZANERO*



Les ouvrages jugés obsolètes ou d'aspect peu engageant, jusqu'ici promis à la destruction, pourraient désormais, conformément à la **démarche Agenda 21** voulue par la municipalité, faire l'objet d'une vente à prix symbolique.

Ce type de fonctionnement est l'occasion de proposer une **animation dans la Bibliothèque** afin de mettre en lumière la démarche éco-responsable de l'équipement et de la ville.

Proposition :

- Autoriser la vente d'ouvrages sortis des collections de la Bibliothèque Multimédia lors de son opération régulière de mise à niveau des collections à l'occasion de la fête du printemps, le 7 mai 2010.
- Fixer les tarifs de vente de ces livres portant le tampon de sortie d'inventaire à :
 - 1€ pour les livres usuels et les lots de magazines,
 - 2 € pour les beaux livres (livres d'art, de photo etc...).



13/10 Festival chansons « Le Haillan Chanté » Fixation des tarifs

Rapporteur : *Andréa KISS-MANZANERO*

Organisé en partenariat avec l'association Bordeaux Chanson, du mercredi 2 juin au samedi 5 juin 2010.



Programme :

DATES	SPECTACLES	LIEUX	TARIFS
Mercredi 2 juin	« Les pieds dans le plat » de Pascal Parisot	Entrepôt à 15h	Jeune public : 5€ tarif unique
Jeudi 3 juin	Zed Van Traumat + Bastien Lucas en 1ère partie	Entrepôt à 20h30	10€ plein tarif et 7€ en tarif réduit
Vendredi 4 juin	-Daguerra -Nicolas Jules + Ludo Pin en 1e partie	- théâtre de verdure à 18h - Entrepôt à 20h30	-8 € plein tarif et 5 € en tarif réduit -10€ plein tarif et 7€ en tarif réduit
Samedi 5 juin	-Bernard Joyet -Barbara Carlotti	-Théâtre de verdure, 18h - Entrepôt, 20h30	-8 € plein tarif et 5 € en tarif réduit - tarif programmation MGE

Le tarif réduit concerne : les chômeurs, étudiants, bénéficiaires du RSA, enfants de moins de 12 ans, les groupes de plus de 10 personnes et les adhérents de l'association Bordeaux Chanson.

Proposition :

- Adopter la programmation des spectacles du « Haillan chanté » telle que détaillée ci-dessus.
- Fixer comme les tarifs d'entrée aux spectacles comme proposé ci-dessus.



14/10 Fixation des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2010

Rapporteur : Philippe RIBOT

Vu le budget primitif du budget principal pour 2010 voté en décembre 2009,
Considérant les bases locatives notifiées pour 2010 qui augmentent globalement de 3,39 % :



NATURE DES TAXES	RAPPEL DES BASES EFFECTIVES 2009	BASES NOTIFIEES 2010
Taxe d'Habitation	10 892 987	11 233 000
Taxe sur le Foncier bâti	10 988 668	11 392 000
Taxe sur le Foncier non Bâti	53 299	52 800

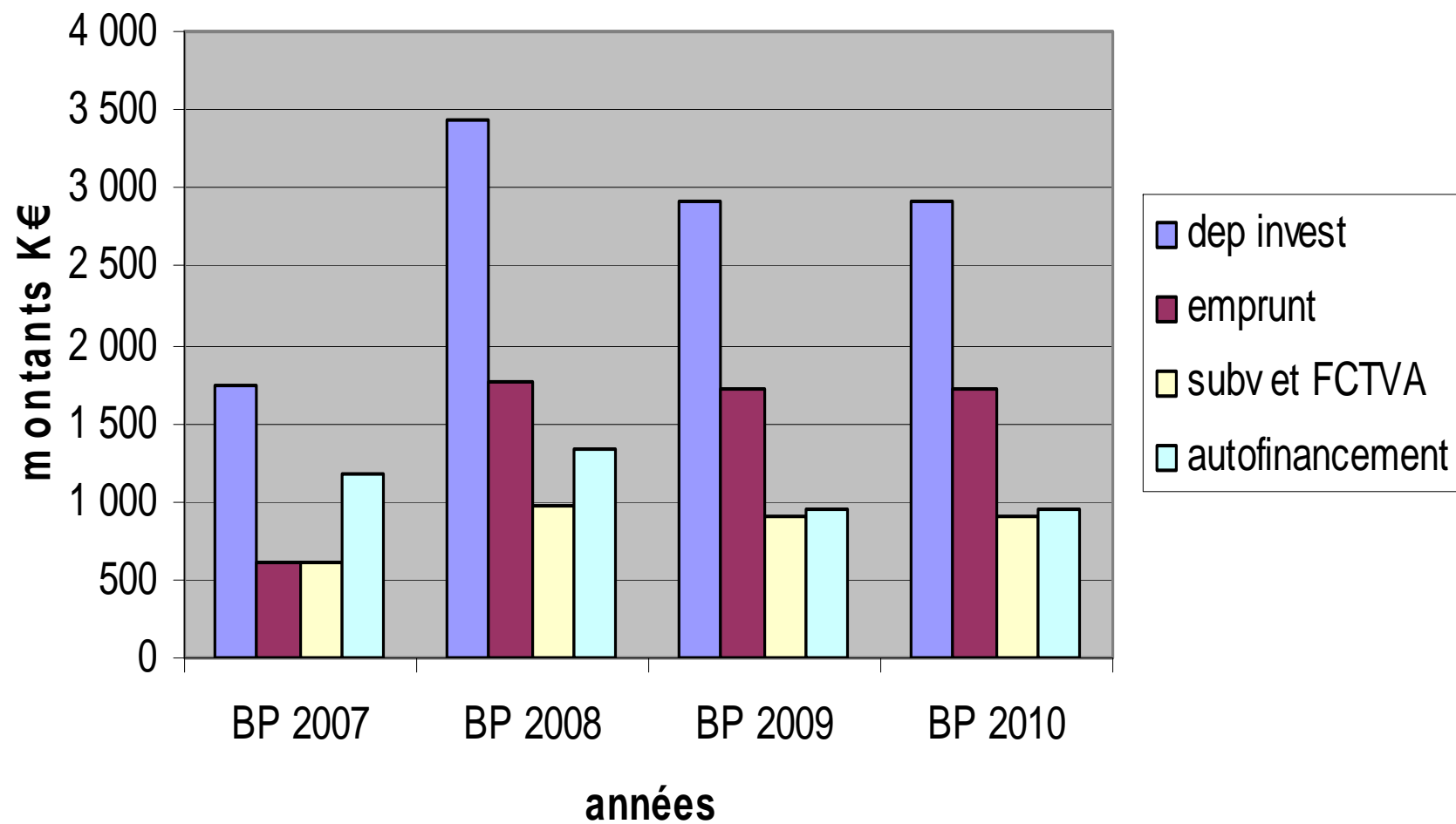
Considérant les objectifs et les projets municipaux développés à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2010, inscrits dans le budget primitif 2010,

Proposition :

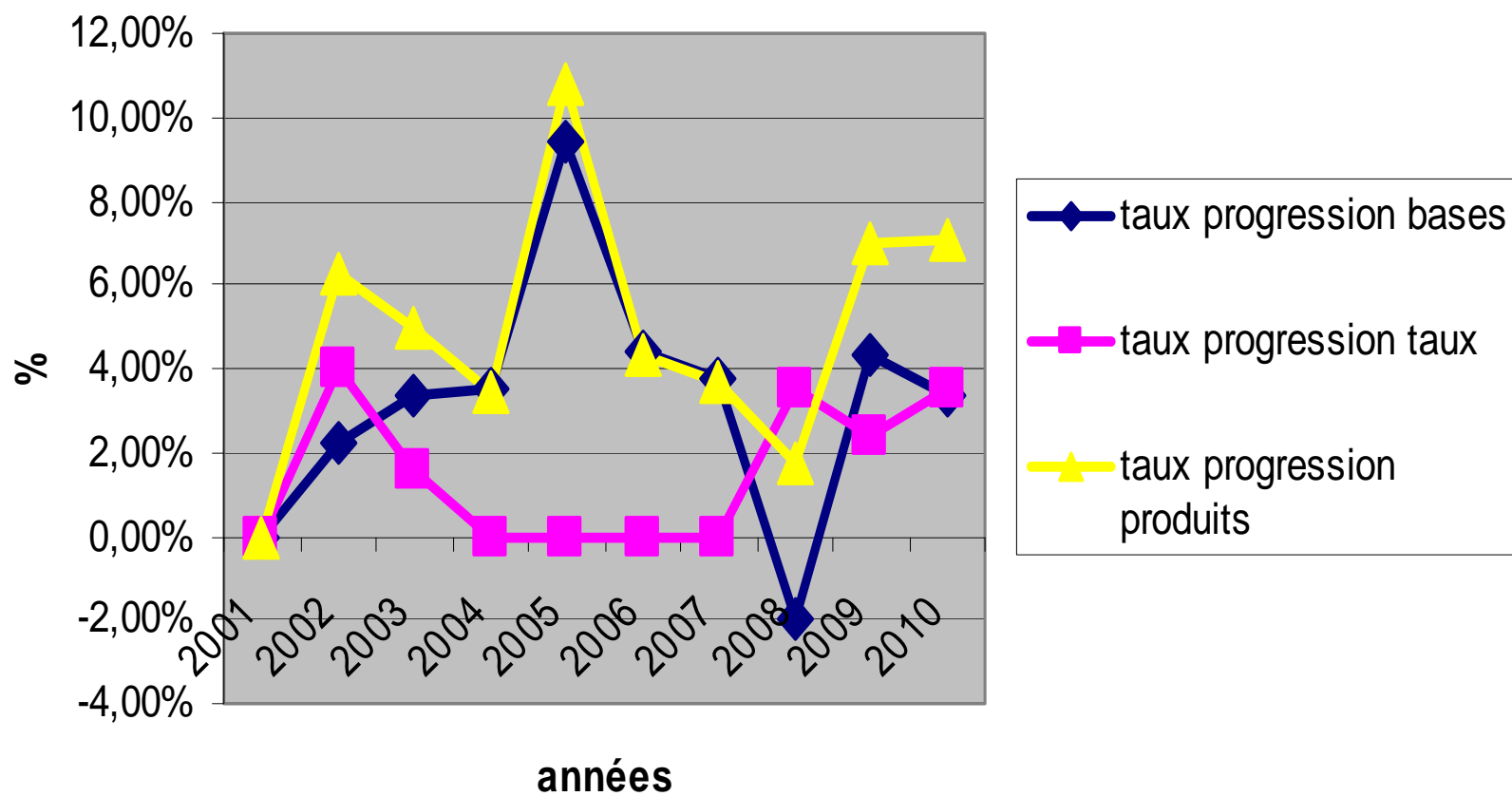
- **Fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2010, comme suit :**

Taxe d'habitation	19,97 %
Taxe sur le foncier bâti	30,96 %
Taxe sur le foncier non bâti	62,35 %

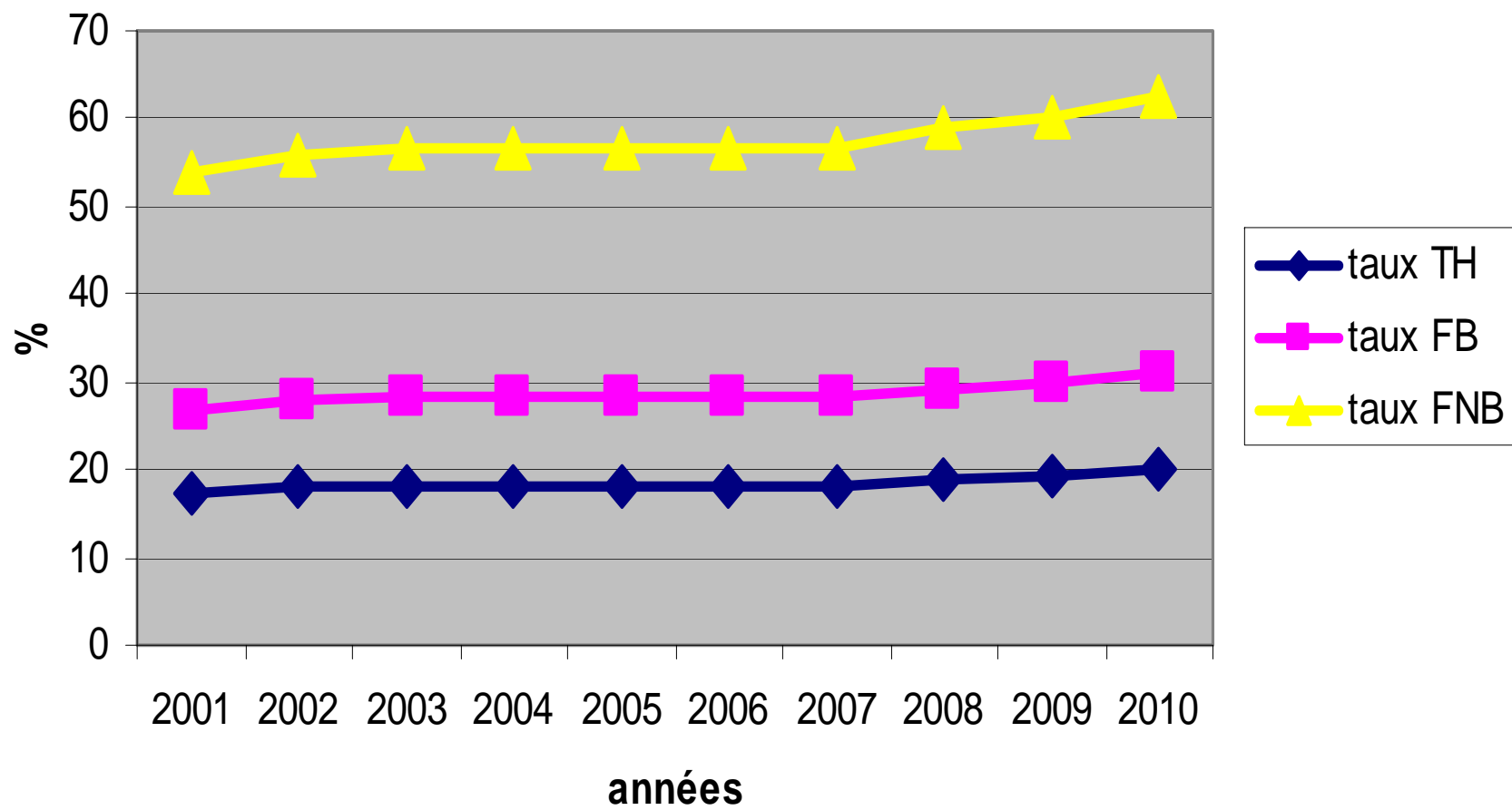
financement des investissements



évolution de la progression des taux



évolution des taux de fiscalité



15/10 Présentation du projet de charte éducative pour l'enfance et la jeunesse

Rapporteur Jean-Robert LAFAURIE

Elle permet aux différentes structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse de la ville de **construire leurs actions éducatives**. Tous les intervenants sont associés à sa rédaction : les conseils de crèche, le C.P.A.E.J. (Comité Participatif des Accueils Enfance Jeunesse), etc.

Cette charte s'inscrit parfaitement dans les actions et les objectifs contractualisés avec la CAF à travers le **C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse)**. Elle servira de base référentielle à la renégociation de ce contrat qui doit intervenir dans le courant de l'année 2010.



Les objectifs et axes de travail :

- Permettre l'accessibilité de tous sans discriminations, à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs,
- Favoriser l'implication des enfants, des jeunes et de leurs familles tout au long de leur parcours éducatif,
- Accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté et de la solidarité,
- Agir sur les leviers permettant des formes d'autonomie.

16/10 Classe transplantée avril 2010 – Primaire Centre – Fixation des tarifs

Jean-Robert LAFAURIE

Cette année, **seize classes des écoles élémentaires** de notre commune vont partir entre les mois de **janvier et juin 2010** sur des sites ayant un intérêt pédagogique pour les enfants.

Une classe de **l'école primaire du Centre (CE1/CE2)** a finalisé son projet. L'enseignante a choisi de partir du 12 au 16 avril 2010 à LEZAY (79).

La prestation du séjour sera assurée par l'organisme : Le Loup Garou.



Proposition :

- **Fixer le tarif du séjour, à partir duquel sont calculées les participations des familles, comme suit :**

Nb de classes concernées	Destination	Date	Nombre d'enfants	Durée	Activités	Coût séjour
1	LEZAY (79)	Du 12 au 16 Avril 2010	20	5 jours 4 nuitées	Initiation équitation Initiation environnement Fabrication papier recyclé Travaux sur la ferme Nourrissage des animaux Intervention conteuse en veillée	196,50€



17/10 à 23/10 Révision simplifiée du PLU de la C.U.B.

Avis de la commune en application de l'article L5215-20-1 du CGCT

Rapporteur : Bernard LACOSTE

23/10 - Le Taillan Médoc

Permettre la construction d'un équipement public culturel communal lieu-dit Domaine de La Haye.

22/10 - Talence

Permettre la construction d'un centre de recherche de l'INRIA sur le site du domaine universitaire.

20/10 - Villenave d'Ornon

Permettre la réalisation d'un bassin de retenue nécessaire à la lutte contre les inondations dans le secteur de Chambéry.

17/10 - Ambarès et Lagrave

Mise en œuvre du Plan Local pour l'Habitat au titre des actions à mener concernant les gens du Voyage.

18/10 - Artigues près Bordeaux

Mettre en œuvre l'aménagement de la plaine des sports de la Blancherie.

19/10 et 21/10 - Bouliac

- Permettre l'extension de l'hôtel Saint James.
- Permettre l'extension de l'école maternelle située près du parc de Vialle.



24/10 Sollicitation du concours financier de la CUB pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la commune – Signature d'une convention avec la CUB

Rapporteur : Jean-Alain BOUYSSOU

Dans le cadre notamment du **contrat de co-développement**, pour la période 2009/2011, intervenu entre la CUB et notre commune, la CUB propose un **soutien pour le financement de la réalisation de l'Agenda 21 communal** à hauteur de 10 000 € par an, renouvelable 2 fois, soit pour un montant total de 30 000 € et la signature de la convention correspondante.

Ce soutien vient en complément de l'aide équivalente versée par le Conseil général de la Gironde.

Proposition :

- **Autoriser la signature d'une convention avec la CUB**

